

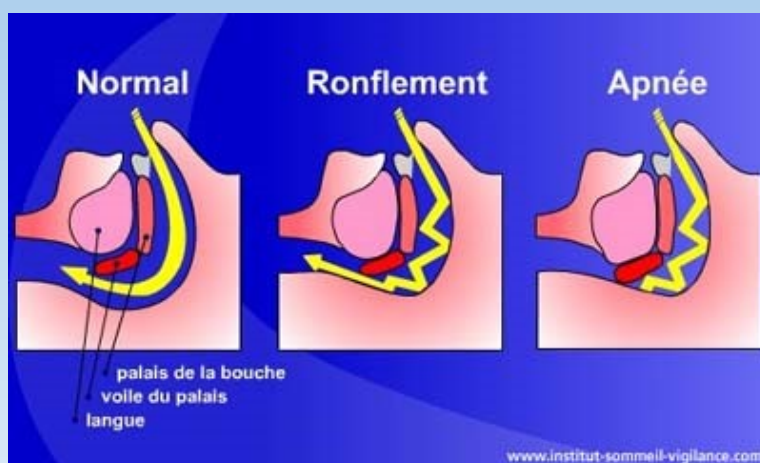
Apnées du sommeil

Le traitement de référence est la **Ventilation par Pression Positive Continue (PPC)**.

Celle-ci est indiquée pour les apnéiques ayant un Indice d'apnées du sommeil IAH > 30 soit d'un IAH compris entre 15 et 30 avec la survenue d'au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil.

Cette technique consiste à appliquer une **pression au niveau des voies aériennes supérieures**, par l'intermédiaire d'un masque nasal relié à une source de pression.

Cette pression maintient les voies aériennes ouvertes, ce qui permet de supprimer les apnées.



• Contexte réglementaire

En France, les caisses d'assurances maladie prennent en charge à 60 % les patients atteints d'un SAS sévère se plaignant d'hyper somnolence et d'au moins trois des signes suivants : ronflements, nycturie, céphalées matinales, troubles de la libido, hypertension artérielle.

• Les règles hygiéno-diététique

L'objectif principal est la perte de poids. Les règles hygiéno-diététiques visent à supprimer ou à limiter les facteurs qui favorisent l'obstruction pharyngée, tel que le surpoids, la prise de boisson alcoolisée, le tabac, les somnifères et le sommeil en décubitus dorsal.

Dans cette fiche

- Définition
- Contexte réglementaire
- Les règles hygiéno-diététiques